

Tarifs & financements 2020

Les associations ADMR ne sont pas soumises à la TVA
Les prix présentés sont les prix facturés

Les prestations

Des aides pour tous

Accompagnement et aide dans les activités domestiques

- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Aide à la préparation des repas
- Aide aux courses

Accompagnement et aide dans les actes essentiels (hors actes de soins)

- Aide à l'habillage et déshabillage
- Aide à la toilette
- Aide à la prise des repas
- Aide à la prise de médicaments

Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale

- Aide à la mobilité extérieure
- Accompagnement loisirs et lien social
- Aide administrative

Aide à domicile aux familles

- Activité et organisation de la vie quotidienne
- Ecoute et aide relationnelle
- Soutien à la parentalité, soutien éducatif
- Accompagnement à la vie sociale

Le service PRESTATAIRE

L'ADMR s'occupe de tout

L'ADMR est employeur des salariés qui interviennent à votre domicile.

Tarifs de base*	Semaine	Dimanche - jour férié
Prestations réalisées par les Aides à domicile		
Moins de 60 ans	25,14 € / heure	30 € / heure
Plus de 60 ans	21 € / heure	
Personne en situation de handicap	21 € / heure	
Aide au répit (Escapade)	2,5 € / heure	
Prestations réalisées par les TISF		
Familles	41,69 € / heure	
Familles (financement Conseil départemental)	25,41 € / heure	

* Les tarifs de bas sont donnés à titre indicatif. Ils varient en fonction des financeurs.
De nombreuses aides financières sont possibles - voir ci-contre.

Les **déplacements** effectués dans le cadre de la mission (courses...) sont facturés **0,40 €/Km**

Le **paiement** s'effectue sur présentation de la facture mensuelle par prélèvement, chèque, CESU préfinancé

Le service MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur

Vous mandatez l'ADMR pour effectuer toutes les démarches administratives : contrat de travail, déclaration URSSAF, bulletin de salaire, etc.

Les **tarifs** varient selon le nombre d'heures et la qualification du salarié :

- | **13,50 € à 15,50 €/h** pour les personnes exonérées de charges patronales de sécurité sociale
- | **16,30 € à 18 €/h** pour les autres personnes

Les **frais de gestion** sont inclus dans les tarifs indicatifs présentés :

De 1h à 5h /mois	forfait mensuel de 19 €
De 6h à 20h /mois	2,15 € / heure travaillée
De 21h à 45h /mois	1,85 € / heure travaillée
Au-delà de 45h /mois	forfait mensuel de 80 €

Des **frais complémentaires** sont à prévoir en complément des tarifs présentés :

- | **30 €** à l'ouverture du dossier et **30 €** à la fermeture du dossier
- | **0,40 €/Km** de frais de déplacement du domicile du salarié au vôtre.

Le remboursement est fortement conseillé.

Si votre situation permet de bénéficier d'une aide financière (qui peut venir en déduction du tarif présenté), nous vous aidons à l'élaboration du dossier de prise en charge

DEVIS GRATUIT pour toute prestation supérieure à 100€ TTC/mois ou à votre demande



AIDES FINANCIERES POSSIBLES

Votre situation	Aide possible	Votre reste à charge
Plus de 60 ans	APA Allocation personnalisée d'autonomie	Fonction des ressources
	Caisses de retraite	Fonction des ressources
	Aide sociale départementale	2 € / heure
Retraité plus de 55 ans	ARDH Aide au retour à domicile après hospitalisation	Fonction des ressources
Moins de 60 ans	CPAM Caisse primaire d'assurance maladie	Fonction des ressources
En situation de handicap	PCH Prestation de Compensation du Handicap	Aucun reste à charge
Famille	Complément du libre choix du mode de garde (PAJE)	Fonction des ressources
	Caisses d'allocations familiales (CAF, MSA...)	Fonction des ressources
	ASE Aide sociale à l'enfance	Aucun reste à charge
Tout public	Fonds d'action sociale des caisses de retraite, des mutuelles et des entreprises	Variable selon les organismes

Nos services ouvrent également droit sous certaines conditions à un crédit d'impôt, égal à 50% des dépenses

Plus d'infos sur : impots.gouv.fr



pour tous, toute la vie, partout